ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Paris Blois

Question orale n° 1471

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les trajets en train entre Blois et Paris. Depuis de nombreuses années, la desserte ferroviaire entre Blois et Paris s'est fortement dégradée. Alors que le temps de trajet était de 90 minutes il y a dix ans, il est le plus souvent de 2 heures aujourd'hui. Si l'on y ajoute les horaires inadaptés, les retards récurrents et le manque d'équipement des rames, on voit sans peine que Blois s'éloigne petit à petit de la capitale. Pourtant, cette situation n'est pas une fatalité : Blois peut et doit disposer d'un meilleur service ferroviaire. Notre bassin de vie blaisois représente un réel potentiel de voyageurs avec 185 000 habitants et 78 000 emplois, et de nombreux efforts ont été faits par les collectivités, avec notamment la rénovation complète de la gare il y a quelques années. Sur le plan économique, de nombreuses entreprises industrielles et tertiaires sont étroitement liées à l'Ile de France, parce qu'elles y ont leur siège social ou parce qu'elles y développent des relations commerciales ou de sous-traitance. Par ailleurs, Blois et sa région, idéalement placés au coeur du Val-de-Loire, sont une destination touristique de premier plan. Associant le patrimoine historique des châteaux de la Loire à un environnement exceptionnel, les touristes ne s'y trompent pas : 274 000 visiteurs au château de Blois, 300 000 à Cheverny, 717 000 à Chambord sans compter les grands évènements culturels qui accueillent chaque année des visiteurs de toute la France : les Rendez-vous de l'histoire, le Festival des jardins de Chaumont. Blois doit pouvoir bénéficier d'une desserte ferroviaire de qualité, pour renforcer son attractivité et sa compétitivité : accueillir ou fidéliser les entreprises, développer le tourisme ou conforter l'enseignement supérieur. Les besoins économiques sont nombreux et prennent une toute autre dimension à l'heure où les réserves de pétrole fondent et où la réduction des gaz à effet de serre est dans tous les esprits. Une initiative regroupant la ville, l'agglomération, la chambre de commerce et d'industrie, et le pays des châteaux a été lancé afin de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs locaux sur ce sujet crucial pour notre développement. Baptisée Blois-Paris illico, cette idée vise à permettre la mise en place d'une liaison entre Blois et Paris en 80 minutes. Il souhaite connaître la position de la SNCF face à cette demande, et savoir si cette initiative a le soutien du Gouvernement et, si c'est le cas, quel est le calendrier de décision qui permettra de mettre en place cette initiative.

Texte de la réponse

LIAISON FERROVIAIRE ENTRE BLOIS ET PARIS

M. le président. La parole est à M. Nicolas Perruchot, pour exposer sa question, n° 1471, relative à la liaison ferroviaire entre Blois et Paris.

M. Nicolas Perruchot. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, depuis de nombreuses années, la desserte ferroviaire entre Blois et Paris se dégrade fortement. Le temps de trajet, qui était de quatre-vingt-dix minutes il y a dix ans, atteint le plus souvent deux heures aujourd'hui. Si l'on ajoute à cela les horaires inadaptés, les retards récurrents et le manque d'équipement des rames, on constate sans peine que Blois s'éloigne petit à petit de la capitale.

Mais cette situation ne saurait être une fatalité : Blois peut et doit disposer d'un meilleur service ferroviaire.

Riche de près de 185 000 habitants et de près de 80 000 emplois, notre bassin de vie constitue un véritable vivier de voyageurs, et les collectivités y ont consenti d'importants efforts, rénovant la gare et entreprenant des travaux dans les alentours.
Du point de vue économique, nombre de nos entreprises industrielles et tertiaires sont étroitement liées à l'Île-de-France, parce qu'elles y ont installé leur siège social, parce qu'elles y développent des relations commerciales ou parce que de grands groupes parisiens leur sous-traitent leurs activités.
Enfin et surtout, Blois et sa région, idéalement situés au coeur du Val-de-Loire, constituent une destination touristique majeure ; les centaines de milliers de touristes qu'ils attirent chaque année doivent pouvoir venir en train, ce qui leur est aujourd'hui difficile.
Vous le comprendrez aisément, monsieur le secrétaire d'État, nos difficultés sont également liées à notre situation géographique, entre deux départements : le Loiret et l'Indre-et-Loire. Ce dernier département bénéficie d'une liaison TGV très rapide avec Paris ; quant au Loiret, il est concerné par le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon, qui devrait rapprocher l'Orléanais de la capitale.
Nos besoins en termes de développement économique sont importants ; nous souhaitons donc améliorer notre situation. À cette fin, une initiative baptisée " Blois-Paris illico ", soutenue par la ville, l'agglomération, la chambre de commerce et d'industrie et le Pays des châteaux, doit permettre de relier directement Blois à Paris en quatre-vingts minutes.
Monsieur le secrétaire d'État, aux yeux du Gouvernement, ce projet est-il réalisable à terme ? Surtout, dans quel délai cette évolution très importante et très attendue pourra-t-elle avoir lieu ?
Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Mariani, secrétaire d'État chargé des transports.
M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État chargé des transports.* Monsieur le député, le 13 décembre dernier, j'ai signé avec M. Guillaume Pepy, président de la SNCF, la convention pour les trains d'équilibre du territoire, qui résulte de l'engagement national pour le développement équilibré des territoires pris par le Président de la République à Troyes le 4 novembre 2010.
Cette convention prévoit de pérenniser les lignes existantes et d'améliorer la qualité du service rendu aux 100 000 voyageurs qui les empruntent quotidiennement. À cette fin, l'État s'engage à verser une compensation annuelle de 210 millions d'euros pendant trois ans au profit des quarante liaisons ferroviaires d'équilibre du territoire, dont la liaison Paris-Blois-Tours fait partie.
Pour le service annuel 2012, qui sera lancé en décembre 2011, la structuration du graphique par Réseau ferré de France fournit l'occasion de réorganiser la desserte Aqualys Paris-Orléans-Tours et de proposer d'une part une offre cadencée Paris-Orléans, d'autre part une offre rapide Paris-Blois-Tours.
J'ai le plaisir de vous annoncer que, dans ce cadre, Blois sera relié à Paris par des dessertes directes ; le temps de parcours prévu est d'une heure et vingt et une minutes, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux temps actuels et correspond au projet " Paris-Blois illico ".
Le taux de régularité à dix minutes des trains assurant la liaison Paris-Blois-Tours, cumulé de janvier à avril 2011, s'élève à 91,5 %, ce qui est supérieur à l'objectif " trains de jour " du périmètre de la convention pour les trains d'équilibre du territoire pour 2011, soit 87,5 %. Il a constamment progressé au cours des quatre premiers mois de l'année, s'établissant à 92,6 % en avril 2011, ce qui montre que, sur ces fameuses lignes, nos efforts commencent à être payés de retour.
L'amélioration de la qualité de service sur cette ligne, à laquelle vous êtes particulièrement attaché, fait également l'objet d'une attention particulière de la part de l'État et de la SNCF. La ligne Paris-Blois-Tours a ainsi été incluse par la SNCF dans les douze lignes sensibles concernées par le plan de renforcement de la qualité de service. Comme les quatre autres trains d'équilibre du territoire intégrés à ce plan, elle fait l'objet d'un audit externe qui sera diligenté d'ici à la fin du semestre.
Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Perruchot.
M. Nicolas Perruchot. Merci, monsieur le secrétaire d'État, de cette excellente nouvelle, très importante pour le bassin de vie du Blaisois et qui devrait contribuer à son développement. Je m'en ferai l'écho au cours des heures qui viennent auprès des collectivités et des élus.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Perruchot
Circonscription : Loir-et-Cher (1re circonscription) - Nouveau Centre

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QOSD1471

Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1471
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4632
Réponse publiée le : 20 mai 2011, page 3278
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 mai 2011